



NUMÉRO	SUJET
65-2026	Comptes 2025
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Paul Ménard

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions statutaires, le Comité de direction vous présente son rapport de l'exercice comptable 2025. Comme les années précédentes, nous procéderons tout d'abord à un commentaire général sur les résultats de l'année écoulée avant de présenter le compte de fonctionnement avec ses commentaires explicatifs spécifiques et mentionner la marge d'autofinancement. Viendront ensuite la présentation du bilan, ainsi que les explications sur les attributions aux fonds de réserve.

Commentaire général sur les comptes 2025

Le bouclage des comptes présente un excédent de recettes à hauteur de **CHF 87'258.01** pour un budget 2025 qui affichait une projection de bénéfice de CHF 36'725.

Cet exercice permet, comme en 2024, d'alimenter de CHF 200'000 le *fonds d'études et d'investissements* qui aura pour but de financer des études importantes pour notre association notamment en lien avec les prochains projets d'agglomération ou concernant des stratégies régionales structurantes.

Plusieurs amortissements extraordinaires ont également pu être réalisés, grâce auxquels tous les préavis clôturés ont pu être entièrement amortis. Les charges d'amortissement seront donc réduites pour les années futures, ce qui permettra d'atténuer l'impact de la baisse de cotisation adoptée par le Conseil intercommunal le 8 octobre 2025.

La marge d'autofinancement liée au fonctionnement s'élève quant à elle à CHF 348'193.33 et démontre que les finances de notre association sont saines.

Cet excédent s'explique par une combinaison favorable de facteurs, tant du côté des charges que des recettes. D'une part, une gestion rigoureuse et prudente du budget a permis de contenir les charges tout en assurant la bonne réalisation des missions confiées à notre association. D'autre part, les recettes ont enregistré une légère progression, notamment grâce à l'augmentation de la participation cantonale destinée au fonctionnement des organismes régionaux.

Par ailleurs, les charges salariales se sont révélées inférieures aux prévisions budgétaires, en raison de l'absence d'un collaborateur durant plusieurs mois. Les amortissements ordinaires ont également été moins élevés que prévu, contribuant ainsi à améliorer le résultat. Enfin, les coûts liés à certaines études se sont avérés moins élevés que les estimations initiales.

Le capital est de CHF 248'711.76, auquel viendra s'ajouter le montant du résultat de cet exercice. Il sera donc de CHF 335'969.77 en 2026.

Compte de fonctionnement

Les annexes 1.1 et 1.2 présentent le compte de fonctionnement par classification administrative et par nature de charges et de produits. Les charges de Région de Nyon s'élèvent à **CHF 10'778'585.12** pour une prévision de **CHF 11'964'475**. Le total des produits s'élève quant à lui à **CHF 10'865'843.13** pour une prévision de **CHF 12'001'200**.

Vous trouverez ci-après divers commentaires et explications par chapitre.

10. Autorités

- 100 Une légère augmentation des jetons de présence est à noter.
- 101 On observe une baisse des vacances en 2025. Celle-ci est principalement liée à la diminution des séances dans le cadre du Grand Genève.

110. Administration

- 110.3650 L'écart entre le budget (CHF 8000) et les comptes (CHF 0) est dû à la dissolution du conseil des jeunes.

120. Communication

Pas de remarque particulière

130. Service du personnel

- 130.3011 Le Secrétariat régional a connu un seul changement en 2025 avec le remplacement du poste administratif au sein de la Région.
- 130.4360 Ce compte est lié aux indemnités perçues par la Région à la suite d'arrêts maladies.

140. DISREN

Pas de remarque particulière, les imputations internes de frais de personnel sont en lien avec les préavis adoptés.

150. Culture

- 150.3651 La diminution des soutiens réguliers provient principalement de la non-reconduction de La Côte Flûte Festival.

160. Tourisme

2025 marque la première année de mise en œuvre du nouveau règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires approuvé en 2024.

Les effets de ce nouveau mode de calcul sont très satisfaisants et permettent d'augmenter significativement les recettes liées à ces taxes. Parallèlement à l'application des nouveaux tarifs des taxes, nous pouvons noter que la convention signée avec l'UCV et Airbnb a permis de percevoir CHF 75'351.38.

La carte Explore est également un outil important pour la promotion touristique dans notre région. L'exercice comptable 2025 prend en compte les frais variables 2024 de cette carte pour un montant de CHF 185'856.40.

Ci-dessous vous trouverez quelques chiffres-clés liés à l'activité touristique dans notre district :

- 260'573 nuitées en 2025 soit une hausse de 10,4% par rapport à 2024 (236'111 nuitées). Au niveau cantonal la progression est de 5,8% et 2,6% au niveau suisse. La région connaît la plus forte progression parmi l'ensemble des régions vaudoises.
- Taux d'occupation de 45,8% en 2025 contre 40,6% en 2024 (au niveau cantonal le taux d'occupation reste supérieur avec 53,2%).
- Durée moyenne de séjour de 2,01 jours contre 1,96 en 2024 (au niveau cantonal, cette durée est de 1,98 jours en 2025).
- La clientèle suisse est prédominante dans la région avec 49% des nuitées. La France représente 12% des nuitées, suivie par le Royaume-Uni (6%) et l'Allemagne (5%).

Plus d'informations détaillés sur la gestion de la taxe de séjour et résidence secondaire se trouve dans le rapport de gestion de ces taxes, annexé à ce préavis.

170. Sports

170.3170 Le soutien au sport continue sa progression dans le cadre la nouvelle politique sportive mise en place par la Région. Il est à noter que l'exercice 2024/2025 des pistes de ski de St-Cergue est moins déficitaire que ce qui avait été budgétisé.

180. Mobilité

180.3651 Les charges liées à l'exploitation du réseaux VLS sont comptabilisées dans ce compte. Les frais juridiques engagés pour le maintien du réseau jusqu'au 30 juin 2025 ainsi que pour la recherche d'un nouvel exploitant ont été partagés avec les communes adhérentes au réseau VLS.

190. Transports publics

La part importante des amortissements pris en charge par le fonds transports publics (fonds TP) provient de la clôture du projet concernant le réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle.

191. Fonds mobilité

Tous les amortissements dans ce compte sont en lien avec les préavis adoptés par le Conseil intercommunal.

210. Participations

Le montant des cotisations communales est conforme à celui inscrit au budget. Pour rappel, lors de cet exercice le montant de la cotisation était fixé à CHF 25 par habitant.e. Dès 2026, il sera réduit à CHF 23 par habitant.e.

220. Services financiers

220.4220 L'assemblée générale de Sofren SA n'ayant pas pu être tenue avant la clôture des comptes, aucun dividende n'a été provisionné.

220.4250 Le Comité de direction a décidé de renoncer à placer des montants sur des comptes à terme, le taux d'intérêt de ces comptes étant quasi nul en 2025.

230. Amortissements, attribution aux réserves

230.3316 Les amortissements courants s'élèvent pour cet exercice à CHF 146'948. Le Comité de direction propose des amortissements extraordinaires pour un total de CHF 63'987.32 permettant d'assainir tous les préavis clôturés à ce jour.

230.3801 Il est proposé, comme lors de l'exercice 2025 de créditer CHF 200'000 au fonds étude et investissement portant le solde de ce compte à CHF 400'000. Pour

rappel, ce fonds pourra être transféré lors du passage à MCH2 et permettra de financer des études importantes pour notre association (i.e. projets d'agglomération ou stratégies régionales structurantes) sans recourir à un crédit d'investissement amorti sur plusieurs années mais en proposant des préavis de fonctionnement directement financés par ce fonds. Ce dernier devra faire l'objet d'un règlement qui sera soumis au Conseil intercommunal.

420. Développement territorial

Pas de remarque particulière

820. Promotion économique régionale

820.3650 Par suite d'une omission en 2024, les charges pour les appuis aux apprentis ont été comptabilisées dans ce compte pour les années 2024 et 2025.

830. Energie et environnement

830.3651 Les soutiens aux projets dans le cadre du programme de biodiversité mené par Région de Nyon sont toujours en croissance. Un travail important pour la mise en valeur de ces soutiens est effectué au sein du Secrétariat régional.

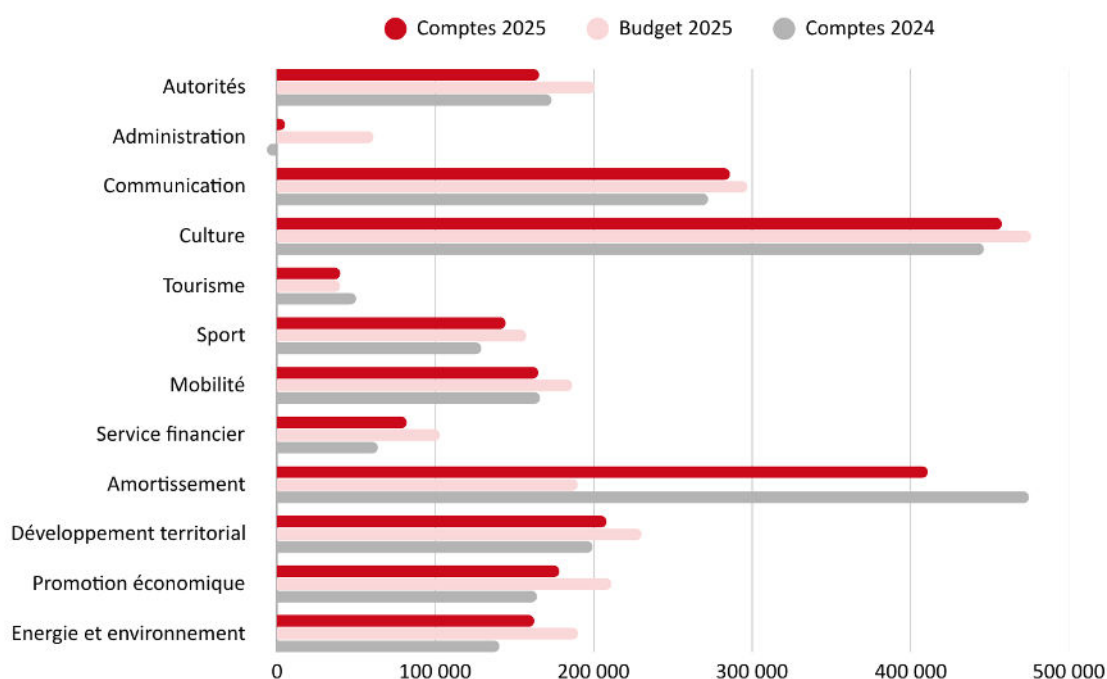
Répartition financière

Vous trouverez ci-après 4 graphiques montrant :

1. La comparaison des charges entre : les comptes 2025, le budget 2025 et les comptes 2024
2. La répartition des charges de notre association par thématique
3. Les recettes par nature
4. Les charges par nature

Comparaison des charges entre : les comptes 2025, le budget 2025 et les comptes 2024

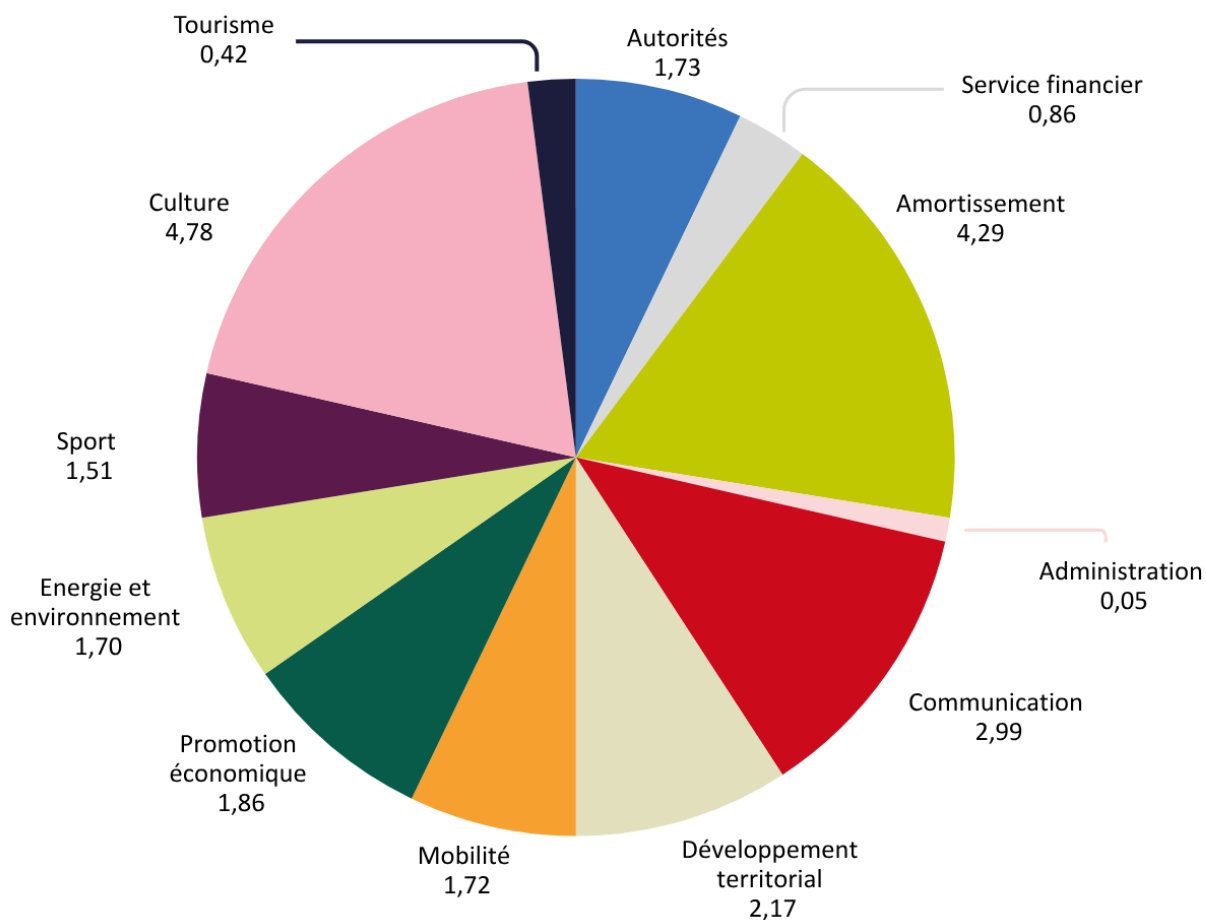
Le graphique ci-dessous montre une comparaison des charges par thématique. Les charges financées par des fonds spécifiques (DISREN, FRAT, TP et fonds mobilité) ne sont pas pris en compte dans cette illustration.



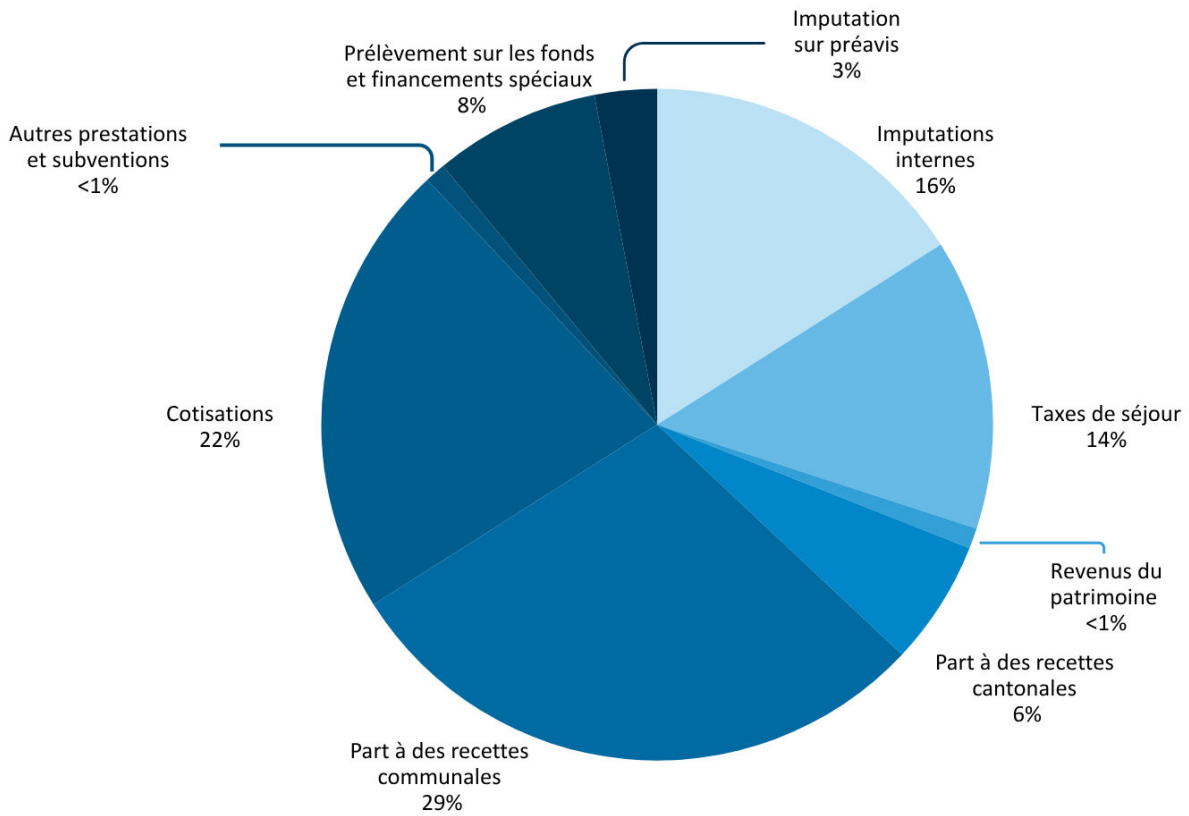
Répartition des charges de notre association par thématique

Le graphique ci-après représente la part par habitant-e des différentes thématiques non-couvertes par des fonds dédiés. Chaque montant dans ce tableau représente le coût réel par habitant-e pour le domaine donné. Pour illustrer ce graphique on peut voir, par exemple, que le coût lié à l'énergie et à l'environnement est de CHF 1.70 par personne.

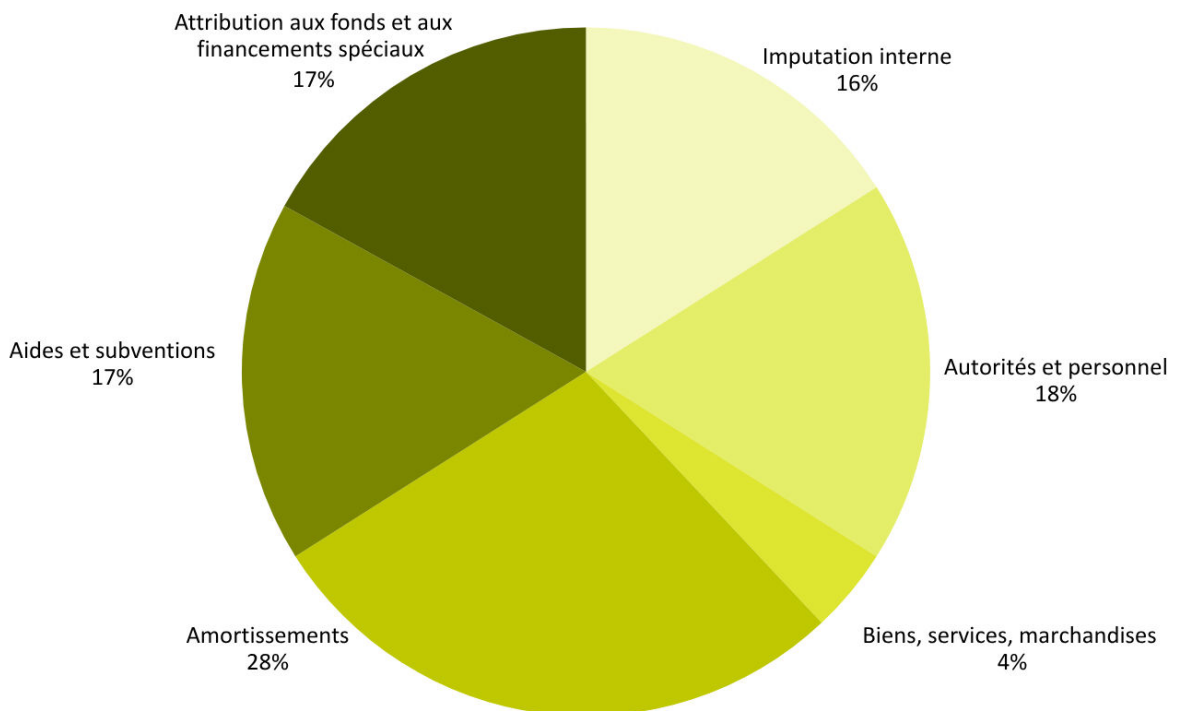
La différence entre le montant de la cotisation, soit CHF 25, et la somme des coûts par habitant-e et par thématique, soit CHF 24.09 représente le résultat excédentaire de l'exercice.



Recettes par nature



Charges par nature



Autofinancement

L'annexe 1.3 présente le détail de la détermination de la marge d'autofinancement, qui s'élève à CHF 1'370'586.81.

Elle se répartit comme suit :

Fonctionnement	348'193.33
DISREN	768'798.32
FRAT	375'806.55
Fonds TP	-796'371.23
Fonds Mobilité	474'159.84
Fonds de réserve	200'000.00
Total	3'953'834.20

A noter que la marge d'autofinancement liée au fonctionnement de notre association se monte à CHF 348'193.33 et reflète un exercice 2024 dans la ligne de l'exercice précédent.

Bilan

Le bilan détaillé vous est présenté dans l'annexe 1.4 du préavis. On y observe notamment une variation du total des actifs, qui passent de CHF 10'287'220.69 à CHF 11'190'672.95.

Les disponibilités en liquidités restent importantes en raison des attributions faites aux fonds DISREN et TP.

Afin de compléter le bilan, le détail des investissements est annexé à ce préavis :

- Annexe 1.5 : détail des investissements (préavis). Ce tableau présente l'évolution durant l'exercice 2025 des préavis ouverts classés par catégories (Région, TP et DISREN) en détaillant les dépenses, recettes, amortissements et prélèvements sur des fonds.

Le capital de l'association se monte à CHF 248'711.76 à la suite de l'attribution du résultat de l'exercice 2024 excédentaire de CHF 105'898.00. En prenant en compte le résultat positif de cet exercice, soit CHF 87'258.01, ce capital sera de CHF 335'969.77 en 2026.

Engagement hors bilan

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous listons ci-dessous les engagements hors bilan. Il s'agit des cautionnements suivants :

Télé-Dôle SA

- **CHF 76'450** concernant prêts LDER 423 en faveur de Télé-Dôle SA
- **CHF 1'650'000** concernant prêt de la Caisse d'épargne de Nyon en faveur de Télé-Dôle SA, préavis 71-2021

Il est à préciser que le cautionnement de CHF 1'999'800 lié au prêt LDER 417 a été formellement abandonné en 2025 par le Canton de Vaud.

Ronchi SA

- **CHF 99'865** concernant prêt LADE, préavis 12-2012 Transport de gravier par le rail

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement, conformément aux statuts de l'association est fixé à CHF 2'000'000. Région de Nyon n'a, à ce jour, aucun emprunt et a suffisamment de liquidités afin d'assumer ses engagements. Les risques sur les cautionnements sont fortement réduits et le montant total des cautionnements se monte à CHF 1'826'315 contre CHF 3'856'607 lors de l'exercice précédent.

Audit des comptes

Les présents comptes ont fait l'objet d'un contrôle dans les locaux de Région de Nyon par la société fiduciaire Heller SA en date du 25 mars 2026. Une copie de leur rapport a été remise à la Commission des finances, qui est également jointe en annexe du présent préavis.

Annexes

En plus des différentes annexes mentionnées dans ce préavis, nous présentons un rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires en 2025. Ce rapport répond aux dispositions de l'article 20 du règlement adopté par 46 communes.

- Annexe 1 Tableaux des comptes 2025
 - 1.1 Comptes de fonctionnement 2025
 - 1.2 Charges et produits par natures 2025
 - 1.3 Autofinancement 2025
 - 1.4 Bilan au 31.12.2025
 - 1.5 Investissements 2025
- Annexe 2 Rapport Heller SA sur la vérification des comptes de l'exercice 2025
- Annexe 3 Rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

Conclusion

Au terme de cet exercice, les résultats présentés confirment la solidité financière retrouvée de notre association. Les efforts entrepris ces dernières années en matière de maîtrise des charges, d'optimisation des recettes ont porté leurs fruits. La conséquence en est l'excédent dégagé ainsi que le niveau de la marge d'autofinancement au niveau du fonctionnement.

Le Comité de direction se réjouit tout particulièrement de l'assainissement financier qui a pu être mené à bien. Les mesures mises en œuvre ont permis de retrouver des comptes excédentaires permettant d'augmenter le capital de notre association. Elles ont également permis de renforcer durablement la situation financière de l'association, notamment par l'amortissement complet des préavis clôturés et le renforcement des fonds dédiés.

Dans ce contexte, l'objectif fixé en début de législature, visant à retrouver des finances saines et pérennes, est aujourd'hui pleinement atteint. Cette situation offre à notre association des bases solides pour aborder les futurs projets, tout en conservant la capacité de répondre aux enjeux régionaux de manière proactive et responsable.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 65-2026 relatif aux comptes 2025,
ouï le rapport de la Commission des finances,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'accepter les comptes 2025 tels que présentés.

Ainsi délibéré par le Comité de direction le 16 avril 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général